UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION 2024-2025

Deuxième et troisième année

➢ Pièces à fournir :

- Le formulaire de renouvellement d'inscription (à télécharger – voir pièces jointes), signé par :
  - le Directeur de thèse
  - le Directeur du laboratoire d'accueil
  - le Responsable de la formation doctorale
- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse
- La photocopie de la carte d'étudiant ou le certificat d'inscription de l'année précédente
- La copie de la convention de cotutelle (le cas échéant)

Dérogation (à partir de la quatrième année)

➢ Pièces à fournir :

Le formulaire de demande de dérogation (à télécharger – voir pièces jointes), signé par :
- le Directeur de thèse
- le Responsable de la formation doctorale

- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse
- Une demande de dérogation du doctorant, adressée au Directeur de l'École Doctorale

- Une demande de dérogation du Directeur de thèse, adressée au Directeur de l'École Doctorale
- La photocopie de la carte d'étudiant ou le certificat d'inscription de l'année précédente
- La copie de la convention de cotutelle (le cas échéant)
- Les copies des certificats d'inscription des années précédentes (au-delà de quatre inscriptions)
- Les rapports de thèse des rapporteurs (au-delà de quatre inscriptions, si disponibles)

Date limite de réception des dossiers : Samedi 28 juin 2025

Dépôt du dossier complet au secrétariat de l'ED-MI :

- Du lundi au vendredi

- Matin : 09h00 – 12h00

- Après-midi : 15h00 – 16h00

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

DEMANDE D'ADMISSION EN DOCTORAT

Première année de thèse – 2024–2025

➢ Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'admission en doctorat, signé par :
  - le Directeur de thèse
  - le Directeur du laboratoire d'accueil
  - le Responsable de la formation doctorale
- Copies légalisées de tous les diplômes obtenus et de leurs relevés de notes (du Baccalauréat au Master ou DEA)
- Un curriculum vitae
- Deux exemplaires du projet de thèse (11 à 15 pages)
- Le protocole d'accord de la Charte des thèses (à télécharger sur les sites de l'UCAD ou de l'EDMI)
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (pour les Sénégalais) ou du passeport (pour les étrangers)
- Une copie de la convention de cotutelle (le cas échéant)
- Une copie de l'attestation de bourse (pour les doctorants boursiers)

Le dossier complet est à déposer auprès du laboratoire d'accueil, qui se chargera de l'acheminer au secrétariat de l'ED-MI par bordereau.

Date limite de réception des dossiers : Samedi 28 juin 2025

Dépôt en ligne (obligatoire)

- Plateformes:

- https://admission.ucad.sn
- https://equivalence.ucad.sn

- Pièces supplémentaires à fournir pour le dépôt en ligne :

- Une demande d'admission adressée au chef d'établissement
- Les documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant (pour les documents rédigés dans une autre langue que le français)
- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport
- Une lettre autorisant l'UCAD à vérifier l'authenticité des documents auprès des établissements émetteurs (dans le cadre d'une demande d'équivalence)